

ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 28 : Sécurité de l'aviation — Normalisation

AUDIT DES SYSTÈMES DE GESTION DE LA SÉCURITÉ DE
L'AVIATION CIVILE DE CHINE

(Note présentée par la République populaire de Chine)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En 2005, la Chine a entrepris l'élaboration du système de gestion de la sécurité (SGS). Elle a jusqu'ici achevé la certification complémentaire des SGS de toutes les compagnies aériennes chinoises et l'évaluation des SGS des organismes de contrôle de la circulation aérienne. La certification des SGS des aéroports est en cours. La CAAC a décidé en 2011 d'auditer sélectivement les SGS des entreprises qui avaient déjà mené à bien la certification. Les lignes directrices et les outils pour les évaluations ont été mis au point, et les études, projets pilotes et audits officiels appropriés ont été effectués. La prochaine étape consistera à améliorer et promouvoir progressivement les activités dans ce domaine pour que les SGS des entreprises de l'aviation civile chinoise puissent atteindre les résultats escomptés grâce aux activités d'audit.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à noter que la CAAC a déjà mis au point des procédures et des outils pour les audits des SGS et qu'elle a réalisé des audits des SGS de nombreux aéroports et entreprises ;
- b) à noter que sur la base des audits des SGS déjà effectués, la CAAC doit maintenant auditer l'établissement et la mise en œuvre des SGS des fournisseurs de services ;
- c) à recommander l'établissement de critères harmonisés à l'échelle mondiale pour l'audit des performances des SGS afin d'aider les États à surveiller l'efficacité de la mise en œuvre des SGS ;
- d) à recommander que les États continuent de prêter attention aux performances réelles des SGS pour veiller à ce qu'ils donnent les résultats attendus.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique Sécurité.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	

¹ Version chinoise fournie par la République populaire de Chine

1. INTRODUCTION

Mise en œuvre des SGS par les entreprises de l'aviation civile chinoise

1.1 Depuis 2005, la CAAC met au point son système de gestion de la sécurité (SGS), promulgue les dispositions relatives à la mise en œuvre des SGS des compagnies aériennes, des aéroports, de l'ATC et des organismes de maintenance et de sûreté et réalise des projets pilotes sur les SGS. Elle a achevé la certification complémentaire des SGS de toutes les compagnies de transport aérien et l'évaluation des SGS de la plupart des organismes de contrôle de la circulation aérienne. On procède actuellement à une mise en œuvre intensive des SGS aux aéroports. Pour promouvoir cette mise en œuvre par divers organismes et permettre aux SGS de jouer leur rôle, la CAAC procède maintenant à leur audit.

2. ANALYSE

2.1 Objectifs de l'audit

2.1.1 L'audit des SGS vise à remplacer les inspections traditionnelles fondées sur le respect des règlements par une surveillance fondée sur les performances, qui cherche essentiellement à établir si les SGS (tout en étant conformes aux dispositions réglementaires) sont mis en œuvre correctement et donnent les résultats escomptés.

2.2 Programme d'audit

2.2.1 En 2011, la CAAC a publié des « Lignes directrices pour l'audit des systèmes de gestion de la sécurité (SGS) de l'aviation civile chinoise », établi des procédures d'audit des SGS et mis au point des outils d'audit. Ces outils se composent d'une série d'indicateurs d'évaluation, d'entrevues et de questionnaires adressés au personnel de divers niveaux et destinés à aider les inspecteurs à évaluer l'efficacité des SGS d'organisations données.

2.2.2 L'audit des SGS consiste à évaluer, au moyen d'une série d'indicateurs, l'efficacité de leur élaboration, de leur fonctionnement et de leur mise en œuvre. Les outils d'audit sont conçus en fonction des éléments prescrits par le cadre SGS de l'OACI ; dans la perspective de la gestion de la sécurité organisationnelle, les activités ci-après sont ajoutées pour évaluer en profondeur les moyens de gestion de la sécurité des entreprises : inspection de la sécurité, surveillance de la qualité des vols, gestion des comptes rendus de difficultés communiqués par les usagers et gestion de l'externalisation.

2.2.3 On procède à deux types d'audit : audit complet et audit spécifique. Un audit complet consiste à auditer tous les éléments des SGS de toutes les activités concernant la sécurité de l'entité auditée, alors que l'audit spécifique porte seulement sur les éléments cruciaux des SGS d'activités ou d'entités sélectionnées d'une organisation, comme la gestion des risques.

2.2.4 Un audit SGS est entrepris à l'issue d'une analyse de renseignements de sécurité récents de l'industrie. Les entreprises en butte à de graves problèmes de sécurité sont identifiées au moyen d'une analyse des renseignements de sécurité et d'une évaluation des risques, leurs problèmes de gestion de la sécurité sont identifiés, et par la suite, des listes de contrôle ciblées sont établies pour l'audit de sécurité de l'entreprise.

2.3 Travaux déjà en cours

2.3.1 En 2011, pour veiller au bon déroulement des audits, la CAAC a mené une enquête sur les audits des SGS de six compagnies aériennes intérieures et étudié attentivement les résultats du fonctionnement et de la mise en œuvre des SGS par des compagnies aériennes d'envergures différentes. Par la suite, la CAAC a créé un groupe d'audit des SGS composé d'inspecteurs du gouvernement et d'experts techniques, procédé à un projet pilote d'audit des SGS de compagnies aériennes, évalué systématiquement l'efficacité de la mise en œuvre des SGS et formulé des recommandations et des mesures d'amélioration. À l'issue du projet pilote d'audit des SGS, le groupe a amélioré ses outils d'évaluation. Depuis 2012, sous les auspices de la CAAC, il a déjà audité quatre compagnies aériennes et deux aéroports

2.3.2 Sur la base des audits SGS déjà réalisés, il semble exister certains problèmes communs de mise en œuvre. Par exemple, dans le domaine de la gestion des performances de sécurité, les organisations se sont fixé des objectifs de sécurité basés sur les résultats pour ce qui concerne les accidents, les incidents et les erreurs graves ; en revanche, elles n'ont pas de cibles de contrôle liées à leurs processus ni de plans d'activité détaillés sur la sécurité visant à atteindre ces objectifs. Au chapitre de la gestion des risques, les mesures prises par certaines organisations sont surtout des mesures de contrôle visant le personnel, telles que des sanctions, une formation ou des rappels de sécurité, et elles ne sont pas prises au niveau de l'organisation et du système. D'autres orientations et d'autres outils pratiques sont nécessaires dans le domaine de l'analyse intégrée et de l'évaluation systématique des renseignements sur la sécurité.

2.4 Prochaines étapes du programme

2.4.1 La CAAC poursuivra ses activités de certification des SGS des aéroports, et elle auditera sélectivement les SGS des compagnies aériennes, aéroports et organismes ATC qui ont déjà mené à bien la certification afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de leurs SGS. De plus, sur la base de renseignements sur la sécurité et d'évaluations des risques, les compagnies aériennes intérieures ou les organismes appropriés qui ont récemment connu des problèmes de sécurité seront audités pour évaluer si leur SGS a rempli le rôle prévu, déterminer la cause de leur incapacité à maîtriser efficacement les risques et formuler des mesures et des recommandations d'amélioration.

2.4.2 Sur la base des audits, on continuera d'améliorer les procédures d'audit et les outils d'évaluation pour que, grâce aux résultats des audits, les SGS des entreprises de l'aviation civile chinoise puissent atteindre les résultats escomptés, à savoir respecter les dispositions réglementaires et atteindre les performances de sécurité recherchées dans le domaine de la gestion des risques.